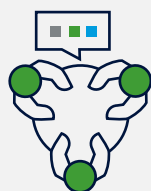


Comité social et économique (CSE) dans les entreprises de 50 salariés et plus : Comment ça marche ?

Les points de vigilance



Le seuil de 50 salariés est atteint lorsque l'entreprise l'atteint ou le dépasse pendant 12 mois consécutifs



Le président du CSE peut se faire assister de 3 collaborateurs maximum lors des réunions



Les consultations du CSE doivent intégrer **les conséquences environnementales** des décisions envisagées

Quelles missions ?

Le CSE doit donner son avis consultatif (sauf cas spécifiques*) lors :

- **De consultations périodiques** (annuelles sauf accord collectif contraire) sur les orientations stratégiques, la situation économique et financière, la politique sociale, les conditions de travail et emploi
- **De consultations ponctuelles** sur des événements ou projets particuliers

*L'avis du CSE n'est pas consultatif pour la nomination du médecin du travail ou la mise en place d'horaires individualisés.

Comment organiser les réunions ?

Pour les entreprises de moins de 300 salariés :

- Réunions au moins tous les deux mois

Pour les entreprises de plus de 300 salariés :

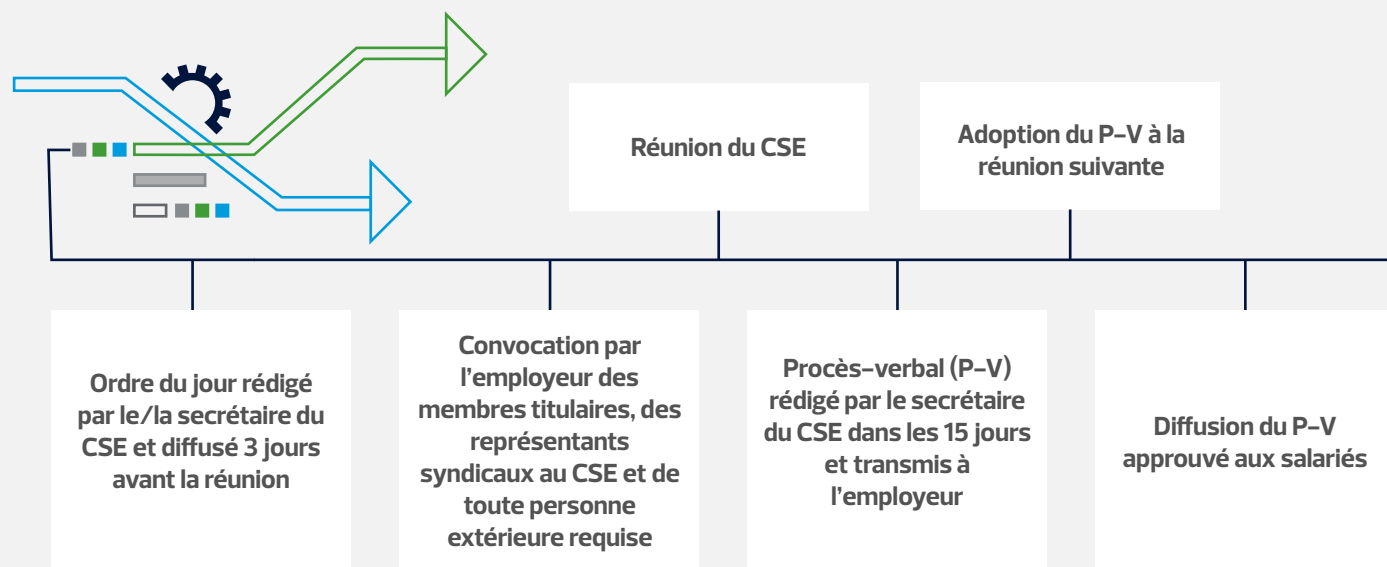
- Au moins une réunion mensuelle (en l'absence d'accord) ou bimestrielle (si un accord le prévoit)
- Réunions dédiées à la santé, sécurité et conditions de travail **au moins 4 fois par an**

Quels moyens ?

Le CSE doit avoir :

- Accès à un local équipé
- Des panneaux d'affichage pour les communications officielles
- La liberté de circulation dans et hors de l'entreprise à tout moment
- Droit à des stages de formation
- Accès à la BDESE

Quelle chronologie ?



Nos experts sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

www.rsmfrance.fr

RSM France est membre du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil, exerçant pour son propre compte. Le réseau RSM en tant que tel n'est pas une entité juridique à part entière. Le réseau RSM est géré par RSM International Limited, une société immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles (sous le numéro 4040598) dont le siège social est situé au 50 Cannon Street, London EC4N6JJ, United Kingdom. La marque RSM et tous les droits de propriété intellectuelle utilisés par les membres du réseau sont la propriété de RSM International Association, une association régie par les articles 60 et suivants du Code civil Suisse et dont le siège est à Zoug.

© RSM International Association, 2025.

